

ORIENTATION SCOLAIRE ET SATISFACTION DES ÉLÈVES AVANT ET DEPUIS LA RÉFORME DU SECONDAIRE I

LADISLAS NTAMAKIRO ET KARINE BENGHALI DAEPEN

N°14 / Mai 2017

NOTE DE RECHERCHE

La réforme du secondaire I dans le canton de Vaud, un volet important de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) de 2011, a été mise en œuvre en 2013 à titre transitoire, et dès 2014 à titre définitif. Elle comprend la fusion des deux anciennes voies d'enseignement non prégymnasial (VSG et VSO) en une nouvelle filière appelée voie générale (VG), elle-même scindée en deux groupes de niveaux d'enseignement pour les branches principales, soit en français, mathématiques et allemand. L'ancienne voie secondaire de baccalauréat (VSB), renommée voie prégymnasiale (VP), reste pour l'essentiel inchangée.

Sur le plan pédagogique, un marqueur fort de la réforme du secondaire I réside dans le changement de la procédure d'orientation scolaire. L'ancienne procédure reposait en grande partie sur le jugement professionnel des enseignants, basé sur des éléments quantitatifs (les résultats dans les différentes matières) et qualitatifs (l'attitude de l'élève vis-à-vis du travail scolaire et sa capacité d'adaptation aux nouvelles conditions d'apprentissage). Avec la réforme, la procédure d'orientation repose exclusivement sur des éléments quantitatifs : les résultats scolaires dans toutes les branches d'enseignement, ainsi que les résultats

aux épreuves cantonales de référence, pris en compte à hauteur de 30% dans le calcul de la moyenne annuelle des trois disciplines principales. De cette façon, les critères de la décision d'orientation sont standardisés pour tous les élèves, dans toutes les classes et tous les établissements du canton.

Entre système séparatif et système intégratif, le système « coopératif »

L'ancien système scolaire vaudois est caractéristique des systèmes séparatifs qui prévoient un regroupement des élèves en classes homogènes quant au niveau scolaire, à l'opposé des systèmes intégratifs ou compréhensifs qui prônent l'hétérogénéité durant toute la scolarité obligatoire. D'après la classification du CSRE (2014), la nouvelle organisation du secondaire I s'apparente au système coopératif, un système hybride associant des caractéristiques des systèmes séparatifs et celles des systèmes compréhensifs. Ce passage à un système coopératif représente une évolution significative : on se souvient que l'expérience du système d'enseignement intégré dans la zone pilote de Rolle (1972-1986) s'était arrêtée avant d'être généralisée à tout le canton.

Une étude longitudinale

Le dispositif adopté pour cette recherche sur la réforme du secondaire I comprend un suivi de parcours de trois volées d'élèves de la dernière année de l'école primaire (la 8^e) à la dernière année du secondaire I (la 11^e), ainsi qu'une enquête par questionnaire passé à deux reprises (en 9^e et 10^e) auprès de deux échantillons d'élèves issus de deux volées (la dernière avant réforme et la première après réforme).

Le premier rapport relatif à ce mandat présente les résultats des analyses de données concernant les pratiques d'orientation en fin de 8^e et de réorientation en fin de 9^e année, ainsi que les réponses des élèves interrogés sur leur satisfaction vis-à-vis de l'orientation.

Les taux de redoublement et d'orientation vers l'enseignement spécialisé à la hausse

La réforme apporte une solution satisfaisante au problème du nombre important d'élèves autrefois orientés en VSO, bénéficiant d'un enseignement de niveau élémentaire dans tous les domaines alors qu'ils avaient des compétences moyennes ou élevées dans une ou deux matières principales. Désormais, ces élèves ont la possibilité de suivre un enseignement de niveau supérieur dans les disciplines pour lesquelles ils sont compétents. Ils se répartissent entre huit groupes de

niveaux, ce qui leur assure une meilleure différenciation de l'enseignement (figure 1).

La nouvelle procédure d'orientation s'avère toutefois pénalisante pour des centaines d'élèves en difficulté dans certaines branches, qui sont maintenus en 8^e année, alors qu'auparavant ils auraient été automatiquement promus en 9^e VSO. Depuis la réforme, en effet, l'orientation en 9^e année est réservée aux élèves ayant réussi (soit une moyenne annuelle de 4 sur 6) dans pratiquement toutes les matières. On relève que 6.4% des élèves de la volée III (contre 0.5% de la volée I et 0.3% de la volée II) ont redoublé en 8^e année. Ils n'étaient pourtant pas tous en difficulté dans les branches principales ; un tiers d'entre eux avaient bien ou relativement bien réussi en français, en mathématiques et en allemand, leur redoublement étant dû en grande partie aux mauvaises performances réalisées dans certaines branches secondaires.

Un autre inconvénient de la nouvelle procédure d'orientation est l'augmentation importante du taux d'élèves orientés dans l'enseignement spécialisé. Il s'élève à 1.5% en 2014, alors qu'il était de 0.6% en 2012 et en 2013. La plupart des élèves en grande difficulté étaient autrefois promus et orientés en classes à effectifs réduits (classes ER) ; de telles classes n'existent plus depuis la réforme.

Figure 1 : Statistiques descriptives de l'orientation des élèves en fin de 8^e année

Volée I Dernière volée avant la réforme (élèves en 8 ^e en 2011-2012, N=6966)		Volée II Première volée depuis la réforme (élèves en 8 ^e en 2012-2013, N=6921)		Volée III Deuxième volée depuis la réforme (élèves en 8 ^e en 2013-2014, N=6861)	
9 VSB	37.8%	9VP	44.7%	9VP	38.9%
9VSG	31.3%	9VG222	23.8%	9VG222	16.9%
		9VG221	5.4%	9VG221	3.5%
		9VG212 ¹	5.2%	9VG212	7.9%
		9VG211	4.3%	9VG211	4.7%
		9VG122	1.6%	9VG122	2.2%
9VSO	29.8%	9VG121	3.4%	9VG121	3.8%
		9VG112	1.9%	9VG112	3.0%
		9VG111	8.8%	9VG111	11.2%
Redoublement	0.5%	Redoublement	0.3%	Redoublement	6.4%
Spécialisé	0.6%	Spécialisé	0.6%	Spécialisé	1.5%

¹ 9VG212 : 9^e voie générale niveau 2 en français, 1 en mathématiques, 2 en allemand

Nous observons, enfin, que les élèves de la volée III ont eu moins de chances que ceux de la volée II d'accéder à la VP ou au niveau 2 de la VG. Alors qu'il fallait 19 points ou plus sur 24 dans le premier groupe de disciplines (français, mathématiques, allemand et sciences de la nature) pour être en VP en 2013, il en faut 20 à partir de 2014. Des élèves ayant un très bon niveau dans trois branches principales seraient ainsi privés d'accès à la VP. De même, alors que 4 points sur 6 suffisaient pour accéder au niveau 2 de la voie générale en français, en mathématiques ou en allemand, il en faut aujourd'hui 4.5. Le durcissement de la condition d'accès au niveau 2 de la VG fait augmenter le nombre d'élèves suivant un enseignement de base dans les trois disciplines (VG111). Ces élèves représentent 11% de l'effectif total de la volée III ; parmi eux, 25% avaient 4 sur 6 en français, en mathématiques et en allemand.

Des possibilités accrues de réorientation ascendante

Avant la réforme, presque toutes les réorientations à la hausse devaient s'accompagner d'un redoublement. Ainsi, seuls 12 élèves de la dernière volée avant la réforme ont bénéficié d'une promotion avec réorientation à la hausse. Depuis la réforme, davantage d'élèves de 9^e année sont promus en 10^e avec une réorientation à la hausse. Ainsi, 4% des élèves de la volée III sont passés de VG en VP et 9% du niveau 1 au niveau 2 de la VG dans une ou deux disciplines.

D'importantes disparités entre établissements scolaires

À l'échelle du canton, le taux d'accès à la voie pré-gymnasiale est passé de 38% pour les élèves de la dernière volée avant la réforme à 45% pour ceux de la première volée après la réforme, puis à 39% pour ceux de la volée suivante. Ces taux varient considérablement selon les établissements (entre 22% et 66% en 2012, entre 29% et 63% en 2013, et entre 23% et 63% en 2014), malgré le souhait initial de réduire les disparités.

Les élèves plus satisfaits de leur orientation scolaire depuis la réforme

Avant la réforme, le niveau de satisfaction des élèves de 9^e quant à la voie fréquentée était clairement hiérarchisé selon les voies. La quasi-totalité des élèves de VSB (99%) étaient

satisfaits de leur voie ; une grande majorité des élèves de VSG étaient également satisfaits (88%), alors que les élèves de VSO se distinguaient des autres par un taux de satisfaction plus faible (62%). D'après les raisons évoquées par les élèves, ceux de la filière la plus exigeante se réjouissaient d'un avenir scolaire et professionnel plus prometteur, alors qu'une proportion importante d'élèves de la filière à basses exigences vivaient leur orientation comme un échec et craignaient pour leur futur. En parallèle, près de deux élèves sur trois de VSO exprimaient le souhait de changer d'orientation.

Pendant la première année de mise en œuvre de la réforme, des changements significatifs sont relevés puisque plus de huit élèves de VG sur dix (81%) se disent satisfaits de la voie fréquentée. Les élèves de VP affichent, par ailleurs, un degré de satisfaction comparable à celui de l'ancienne VSB.

Cette amélioration globale de la satisfaction des élèves masque cependant des variations non négligeables selon le niveau de compétences. Ainsi, les élèves les plus faibles (niveau 1 dans les trois disciplines) sont 92% à être satisfaits de leur situation. En intégrant une filière dite « générale », ils se sentent moins stigmatisés que ne pouvaient l'être leurs camarades de VSO auparavant, et apprécient cette nouvelle mixité avec des élèves plus performants sur le plan scolaire.

En revanche, les élèves les plus forts de VG (ceux qui ont un niveau 2 dans les trois disciplines et qui auraient probablement été orientés en VSG dans l'ancien système) ne sont que 72% à être satisfaits. Autrefois distingués des élèves les plus faibles, ils doivent aujourd'hui cohabiter avec eux à l'intérieur d'une même voie qui a perdu sa spécificité de filière « à exigences moyennes ». Certains regrettent d'avoir échoué à intégrer la VP, se font du souci pour la suite de leur parcours, et connaissent une ambition scolaire plus limitée.

Ces opinions sont en partie le reflet de la crainte ou, au contraire, de l'enthousiasme liés à la nouveauté. En effet, lors de la deuxième passation du questionnaire en 10^e, beaucoup d'élèves changent d'opinion. Les élèves forts de VG sont alors plus nombreux à être satisfaits en 10^e année qu'en 9^e ; inversement, les élèves faibles de VG sont moins

nombreux à être satisfaits en 10^e qu'en 9^e, de telle sorte que finalement les écarts de satisfaction entre ces deux groupes d'élèves se dissipent pour devenir non significatifs sur le plan statistique.

Pour un accès plus ouvert à la VP et au niveau 2 de la VG

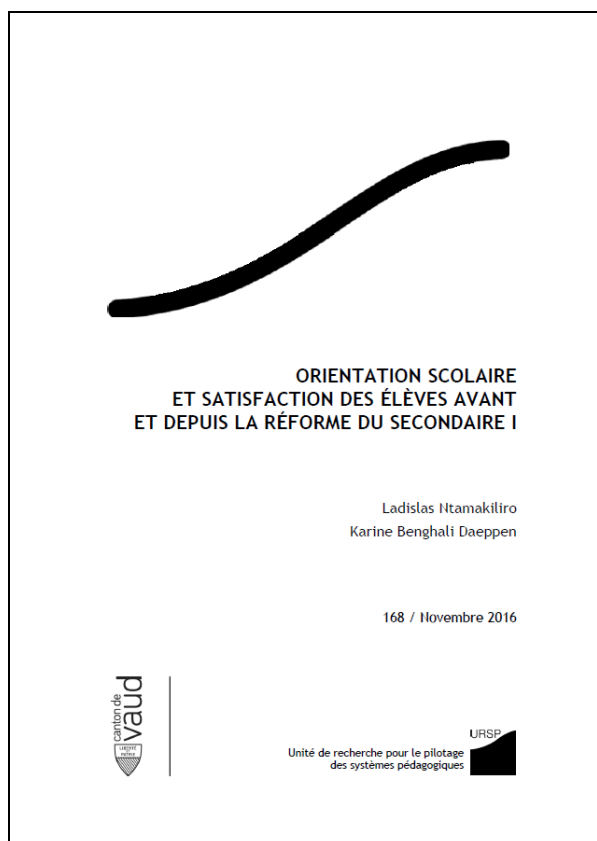
Pour pallier le problème du taux élevé de redoublements en fin de 8^e, d'autres critères de promotion de la 8^e à la 9^e année sont envisageables dans le respect de la LEO. La promotion sociale (Cotton, 2002) des élèves ayant atteint ou presque atteint les objectifs d'apprentissage dans les trois principales branches d'enseignement, bien qu'étant en échec dans l'une ou l'autre branche secondaire, permettrait de réduire le taux de redoublement. Ces élèves seraient orientés en VG où ils auraient les mêmes chances de réussir que beaucoup de leurs camarades ayant satisfaits quant à eux aux conditions actuelles de promotion en 9^e année.

Dans le même ordre d'idées, un assouplissement des conditions d'accès à la VP et au niveau 2 de la VG est envisageable dans le respect de la LEO. Ainsi rendrait-on justice aux élèves actuellement privés d'accès à la voie ou au niveau d'enseignement qu'ils seraient capables de suivre. La preuve en est que les élèves de la volée II ayant profité de cette relative facilité à intégrer les filières ou niveaux exigeants ont réussi la suite de leur parcours.

Références bibliographiques

CSRE (Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation). (2014). *L'éducation en Suisse. Rapport 2014*. Aarau : CSRE.

Cotton, J. N. (2002). Social promotion, retention, and alternative possibilities. In J. Aldridge & R. Goldman (Ed.), *Current issues and trends in education* (pp. 119-131). Boston : Allyn and Bacon.



Pour en savoir plus

Le rapport intitulé « *Orientation scolaire et satisfaction des élèves avant et après la réforme du secondaire I* » est en libre accès sur le site :

www.vd.ch/ursp

Le rapport en version papier peut être commandé à l'adresse suivante :

URSP
Rue de Lausanne 60
1020 Renens